

CERTIFICATION DES TIRAGES INTERMÉDIAIRE REMP / CS LISTE DE PRIX 2020

Les tarifs se réfèrent au tirage de chaque titre inscrit (voir art. 5.3 «Unités certifiées» du «Règlement de la certification des tirages REMP/CS» actuel). La TVA de 7,7 % n'est pas incluse.

Prix pour tirages imprimés

Tirages: jusqu'au nombre maximum d'exemplaires	Coûtes pour la certification ordinaire	Surtaxe pour certification interméd.	Coûtes totales
5 000 ex.	CHF 1 305.–	CHF 400.–	CHF 1 705.–
10 000 ex.	CHF 1 465.–	CHF 400.–	CHF 1 865.–
15 000 ex.	CHF 1 625.–	CHF 400.–	CHF 2 025.–
20 000 ex.	CHF 1 925.–	CHF 400.–	CHF 2 325.–
30 000 ex.	CHF 2 105.–	CHF 400.–	CHF 2 505.–
40 000 ex.	CHF 2 395.–	CHF 400.–	CHF 2 795.–
50 000 ex.	CHF 2 525.–	CHF 400.–	CHF 2 925.–
70 000 ex.	CHF 2 685.–	CHF 400.–	CHF 3 085.–
90 000 ex.	CHF 2 940.–	CHF 400.–	CHF 3 340.–
110 000 ex.	CHF 3 105.–	CHF 400.–	CHF 3 505.–
130 000 ex.	CHF 3 275.–	CHF 400.–	CHF 3 675.–
150 000 ex.	CHF 3 465.–	CHF 400.–	CHF 3 865.–
170 000 ex.	CHF 3 635.–	CHF 400.–	CHF 4 035.–
200 000 ex.	CHF 3 785.–	CHF 400.–	CHF 4 185.–
230 000 ex.	CHF 4 055.–	CHF 400.–	CHF 4 455.–
260 000 ex.	CHF 4 215.–	CHF 400.–	CHF 4 615.–
300 000 ex.	CHF 4 405.–	CHF 400.–	CHF 4 805.–
300 000 ex. et plus	CHF 4 805.–	CHF 400.–	CHF 5 205.–
Tirage augmenté ¹⁾	CHF 575.–	CHF 400.–	CHF 975.–

Prix pour répliques/ non-répliques

Tirages: jusqu'au nombre max. de répliques / non-répliques ²⁾	Coûtes pour la certification ordinaire	Surtaxe pour certification interméd.	Coûtes totales
500 ex.	CHF 700.–	CHF 400.–	CHF 1 100.–
1 000 ex.	CHF 935.–	CHF 400.–	CHF 1 335.–
1 000 ex. et plus	CHF 1 175.–	CHF 400.–	CHF 1 575.–

1) Tirages augmentés

En plus du «tirage normal» (total du tirage vendu + éventuellement du tirage gratuit), le tirage supplémentaire est également certifié.

2) Répliques / non-répliques

Le tirage des répliques/non-répliques et le tirage imprimé sont certifiés séparément. Les coûts supplémentaires que cela entraîne sont facturés selon le principe de causalité, au prix indiqué à la page précédente. Si le client déclare le tirage pour une réplique et pour une non-réplique, il se verra facturer **150 % du prix mentionné plus haut.**

Conditions

Les tarifs en vigueur pour la certification intermédiaire des tirages REMP/CS ne s'appliquent que si les données à certifier sont remises ou présentées à la REMP de manière exhaustive, conformément au règlement pour la certification des tirages REMP/CS et pour autant que les éditeurs soutiennent comme il se doit le travail de la REMP.

Publication

Les tirages certifiés intermédiaire servent avant tout à satisfaire les besoins d'information de la branche de la publicité. Ils sont publiés sur le site www.remp.ch, par un lien spécial. Les maisons d'éditions sont autorisés à transmettre leurs tirages à la branche de la publicité avec la mention «tirages certifiés intermédiaires REMP/CS».

Les éditeurs déchargent la REMP de toute responsabilité au cas où eux-mêmes ou le personnel à leur service remettraient à la REMP ou à la société de révision des données erronées ou incomplètes. Ils déchargent aussi la REMP de toute responsabilité au cas où des tiers feraient valoir des demandes de dommages-intérêts envers la REMP ou envers la société de révision.

Facturation

La facturation pour la certification intermédiaire sera après le contrôle passé par la REMP et est payable par la maison d'édition, entre 30 jours net.

Validité

La liste de prix 2020 est valable à partir de janvier 2020.